

**Communiqué de presse**  
Berne, le 11 novembre 2015

## **Loi sur les produits du tabac : non à une culture prohibitionniste !**

**L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM rejettent fermement le Message du Conseil fédéral sur la nouvelle loi sur les produits du tabac. Le projet de loi fait fi de la majorité des positions exprimées dans la consultation, qui se prononçaient clairement contre de nouvelles interdictions. Avec idéologie et dogmatisme, l'Office fédéral de la santé publique OFSP veut mettre les citoyens sous tutelle et accroître encore la bureaucratie.**

Cette culture prohibitionniste enfreint les principes de base de notre Constitution. Le manque de légitimité de cet activisme interventionniste est tout bonnement ignoré : les produits du tabac sont déjà soumis à de nombreuses réglementations et restrictions sévères. La consommation du tabac, déjà moins répandue en Suisse qu'en Union Européenne, a reculé de 24% durant les dix dernières années, et continue de baisser. Le Conseil fédéral semble oublier que le peuple et le parlement ont barré la route à diverses reprises à l'activisme prohibitionniste. Ainsi, en septembre 2012, le peuple et les cantons ont nettement rejeté l'initiative de la Ligue pulmonaire pour des interdictions de fumer plus strictes. De même la loi sur la prévention, superflue, n'a pas obtenu une majorité au parlement.

L'usam et l'AEPM s'engagent pour des mesures ciblées et raisonnables, comme par exemple l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs. Toute autre restriction supplémentaire est une mise sous tutelle inutile de consommateurs majeurs et crée un préjudice pour de nouvelles interventions étatiques dans d'autres domaines : aujourd'hui le tabac, demain l'alcool, puis des denrées alimentaires telles que la saucisse ou les pâtisseries à la crème. Avec des interdictions de publicité, l'OFSP veut éliminer des instruments de concurrence essentiels au secteur du tabac et priver les consommateurs adultes de la possibilité de s'informer sur les produits disponibles. Le principe selon lequel ce qui est légal doit aussi pouvoir faire l'objet de publicité est tout simplement piétiné. Pourtant, l'exemple de certains pays voisins, comme la France, montre sans équivoque que les interdictions de publicité ne font pas baisser la consommation de tabac.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09  
**Hélène Noirjean**, secrétaire générale AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

**Numéro 1:** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises